



ARRETE n° 2023/9450

## TRAVAUX RENOUVELLEMENT AEP

Allée Lecourtois  
Effectués par le SMPGA

**Du lundi 20 février au vendredi 17 mars 2023**

### La Maire de Saint Pair sur Mer,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 131-2, L 131-3 et L 131-4,

Vu le code de la route et notamment les articles R. 36, R 37 et R 225,

Vu les arrêtés interministériels du 24 novembre 1967 et du 7 juin 1977 relatifs à la signalisation routière,

Vu la demande déposée le vendredi 2 avril 2021 par M. Lefranc par le SMPGA en vue d'obtenir l'autorisation d'effectuer des travaux de renouvellement AEP, du lundi 20 février au vendredi 17 mars 2023 inclus, le bas des cours.

Considérant qu'il y a lieu, pour faciliter le bon déroulement des travaux, de sécuriser les abords du chantier,

### ARRETE

- Article 1<sup>er</sup>** Le SMPGA est autorisé à réaliser des travaux de renouvellement AEP, allée Lecourtois.
- Article 2** Tout stationnement sera interdit pendant la même durée dans l'emprise du chantier, sauf pour les véhicules du SMPGA.  
La rue sera barrée, sauf aux riverains, du lundi 20 février au vendredi 17 mars 2023.
- Article 3** La matérialisation et la signalisation de la présente réglementation, notamment l'information aux piétons, seront assurés par le SMPGA.
- Article 4** Les remblaiements des tranchées seront soignés. Les structures des chaussées devront être identiques à celles avant travaux. Le compactage des remblais sera effectué par couche de 0,40 mètres. Les couches de roulement devront être réalisées en fin de chantier avec des joints d'étanchéité pour les enrobés.
- Article 5** Les infractions aux dispositions du Code de la Route seront constatées par procès-verbaux, qui seront transmis aux Tribunaux compétents.
- Article 6** Ampliation du présent arrêté sera transmise, pour exécution chacun en ce qui le concerne à :
- M. le Commandant du Commissariat de Police de Granville,
  - M. le Chef de Service de la Police Municipale,
  - M. le Chef de Corps du Centre de Secours de Granville,
  - M. le Responsable des services techniques municipaux,
  - SMPGA [e.lefranc@smpga.fr](mailto:e.lefranc@smpga.fr)

Fait à Saint Pair sur mer,  
Le jeudi 16 février 2023

La Maire,

Annaïg LE JOSSIC

